



## COMMUNE D'AYENT

### **MISE AU CONCOURS**

**L'administration communale d'Ayent met au concours  
le poste suivant :**

# **employé à 100% auprès du service de voirie**

**Expériences requises :**

- Expérience dans le domaine du bâtiment, du génie-civil ou paysagiste
- Permis de conduire
- Permis de machiniste ou s'engager à le faire
- Apte à travailler en équipe ou de manière indépendante
- Flexibilité dans les horaires
- Motivé à suivre des cours de perfectionnement

**Conditions d'engagement :**

- Etre en bonne santé

**Entrée en fonction :** à convenir

**Renseignements complémentaires :** M. Marco Aymon,  
Président (027 399 26 26)

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae et des documents usuels devront être adressées en courrier A à l'administration communale, rte d'Anzère 1, 1966 Ayent, **pour le vendredi 25 octobre 2019**, avec la mention "employé service de voirie".

Ayent, le 4 octobre 2019

L'administration communale